

EXTRAIT DE DELIBERATION N°3

CFVU DU 16 JUIN 2022

- Nombre de membres en exercice : 19
- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 10

Relevé des délibérations de la C.F.V.U. du 03.03.2022

Les membres de la C.F.V.U. approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la C.F.V.U. du 3 mars 2022 (cf. annexe n°1).

↳ **VOTE** :

- **Votant** : 10
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 10
- **Pour** : 10
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 16 juin 2022

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

↳ Séance du jeudi 3 mars 2022 – 15 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Formation et à la Vie Étudiante qui énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 2 DÉCEMBRE 2021**

Le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé des délibérations de la CFVU du 2 décembre 2021.

Les membres de la CFVU approuvent le relevé des délibérations de la CFVU du 2 décembre 2021 (0 vote contre, 3 abstentions).

➤ **APPROBATION DES BUDGETS PÉDAGOGIQUES**

Le Directeur adjoint a procédé au tri des demandes entre fonctionnement et investissement. Pour 2022, la répartition prévue au budget voté par le CA de décembre 2021 est la suivante : 90 000 € pour le fonctionnement et 95 000 € pour l'investissement. Le Directeur adjoint rappelle que le fonctionnement comprend les achats de petits matériels, la maintenance, le renouvellement de licences (liste non exhaustive) alors que l'investissement concerne l'achat d'équipement ou de logiciel d'une valeur supérieure à 800 €.

Concernant l'exercice 2021, sur les 91 000 € ouverts en fonctionnement, seuls 74 000 € ont été consommés, et sur les 102 000 € ouverts en investissement, 94 000 € ont été consommés. La plupart des achats ont été faits en fin d'année. Dans un objectif d'amélioration, notamment de l'exécution du budget, le service financier indique qu'il serait préférable de prévoir une meilleure répartition temporelle des dépenses et d'adapter l'exécution aux demandes.

Concernant le fonctionnement, les demandes s'élèvent à 119 500 € pour les 90 000 € alloués. L'ensemble des services a fait des demandes cohérentes avec l'année précédente, exceptée pour une demande de maintenance de sorbonne de la salle blanche. Cette demande a été faite en raison d'un nombre de maintenances important en 2022.

Le Directeur adjoint mentionne qu'une petite partie de l'enveloppe investissement peut éventuellement être basculée en fonctionnement, en cas de réelle nécessité (avec exercice comptable au Budget Rectificatif de juin à prévoir).

Le Directeur adjoint a élaboré une première proposition en abaissant légèrement les demandes pour arriver à un total avoisinant les 100 000 €.

Un débat a lieu sur les demandes faites par l'option CROC et le service électronique qui représentent environ un quart du budget total en fonctionnement sans justifications particulières. Le constat est similaire en investissement.

Une procédure plus stricte doit être mise en place pour éviter des demandes hors cadre, trop conséquentes ou nécessitant des débats non fructueux.

Il est proposé de plafonner les demandes par option ou service d'enseignement à 10 % de la valeur de l'enveloppe totale (soit 9 000 € pour les demandes 2022). Les demandes de crédits de fonctionnement de l'option CROC et du service d'enseignement électronique sont donc ramenées à 9 000 € chacune au lieu de respectivement 13 500 € et 12 300 € (en fonctionnement).

Le Directeur adjoint prend note qu'il sera nécessaire que toutes les demandes soient dûment justifiées, sans quoi elles seront rejetées.

Après discussion, les demandes de fonctionnement s'élèvent à 93 500 €. Le détail des demandes accordées est annexé à ce relevé des délibérations.

Au niveau de l'investissement, le total demandé est à hauteur de 202 000 € pour 95 000 € disponibles.

La demande d'achat de licences du logiciel SAP (5 200 €) par l'option ISP a été déplacée en investissement par cohérence avec l'année dernière.

Le Directeur adjoint rappelle que les demandes supérieures à 30 000 € doivent obligatoirement être accompagnées d'une demande de cofinancement. La demande du service électronique n'est donc pas prise en compte cette année, d'autant plus que 26 000 € ont été alloués à ce service l'an passé (soit un quart du budget total).

Le Directeur adjoint propose d'accorder les demandes de priorités 1.

Après discussion, les demandes d'investissement s'élèvent à 91 500 €, ce qui équilibre le fonctionnement. Le détail des demandes accordées est annexé à ce relevé des délibérations.

Le Directeur adjoint soumet la proposition sur les budgets pédagogiques de fonctionnement.

Les membres de la CFVU approuvent les demandes de fonctionnement à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Le Directeur adjoint soumet la proposition sur les budgets pédagogiques d'investissement.

Les membres de la CFVU approuvent les demandes d'investissement à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Pour l'avenir et le fonctionnement des options, il serait intéressant de développer les contrats de professionnalisation afin d'obtenir une enveloppe propre à chaque option.

➤ **PRESENTATION DES APPELS A PROJETS REGION (EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET NUMERIQUES)**

Afin de valider les demandes de cofinancement des projets Région « Équipements pédagogiques et numériques », la Région demande en amont une validation par les instances des établissements souhaitant répondre à l'appel à projets (la CFVU pour l'ENSMM).

Lors des discussions sur le PPI qui ont eu lieu l'an dernier, l'achat d'un analyseur dynamique (TP de matériaux) avait été mis en avant. Ce projet sera déposé à la Région. Le budget total est de 110 000 €. L'installation de l'équipement ne nécessite pas, a priori, de travaux particuliers, ni de frais associés. Une demande de financement à hauteur de 50 % est faite à la Région. Le reste sera financé par l'École sur fonds propres. Le retour de la Région est attendu pour le mois de juillet.

Le Directeur adjoint demande l'accord des membres de la CFVU pour déposer ce projet à la Région.

Les membres de la CFVU approuvent le projet d'achat d'un analyseur mécanique dynamique pour les travaux pratiques de matériaux à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

La délibération sera transmise au plus vite à la Région pour que le dossier soit traité dans les plus brefs délais. L'installation de l'équipement est prévue pour la fin d'année 2022.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant les soutenances de stages, une demande est faite de pouvoir réaliser cet exercice en anglais. Le Directeur adjoint n'a pas encore de réponse à apporter à ce sujet, mais prend acte de la demande. La possibilité de faire les soutenances en anglais peut être envisagée dans certains cas ou sur demande individuelle de la part des étudiants. Une réflexion sera menée et sera à l'ordre du jour d'une prochaine CFVU.

Le Directeur adjoint apporte des précisions aux étudiants quant à l'évaluation de la CTI à venir. Le travail de rédaction du rapport vient de démarrer (rendu pour décembre 2022). La visite de la CTI est prévue pour février/mars 2023.

Les étudiants souhaiteraient que les élections des élus étudiants soient menées de manière plus rigoureuse avec des critères plus justes et explicites. Le Directeur adjoint communiquera cette remarque au DGS pour que les règles des élections soient clairement explicites ainsi que le devenir des élus durant leur mandat.

Des problèmes de retard de paiement, ou de paiement sous forme non monétaire (chèque-cadeau), au niveau de la plateforme partenariale sont de nouveaux soulignés. Une explication pourrait être liée à la fermeture de l'École pendant les congés de fin d'année. Durant cette période, il ne peut y avoir de gratification de stage. Ce point doit être mentionné dans la convention de stage. Le Directeur adjoint vérifiera ces informations. Concernant les retards de paiement, le Directeur adjoint entend bien la problématique et mentionne que des solutions ont été apportées. Il précise que le premier mois de stage est obligatoirement gratifié le mois suivant.

Un membre de la CFVU demande que le problème de paiement soit discuté en CFVU de manière officielle.

Des vérifications seront faites. Une réponse sera donnée aux étudiants (pour le retard de paiement et la gratification en chèque-cadeau). Pierre Grailhe et Damien Teyssieux sont désignés pour étudier cette problématique. Un retour est attendu pour la prochaine CFVU.

Une question est posée sur les évaluations des enseignements. Le Directeur adjoint reçoit un bilan des évaluations. Les enseignants et enseignants-chercheurs disposent d'un retour sur leur module et peuvent consulter le Directeur adjoint pour obtenir davantage d'informations et de précisions, et de consulter les commentaires. De manière générale, les enseignants prennent en compte les remarques faites par les étudiants et apportent des modifications. La mise en œuvre des modifications est cependant difficilement mesurable.

Le Directeur adjoint précise que le formulaire d'évaluation va être révisé avec pour objectifs d'être plus pertinent et de produire un bilan transmis aux étudiants. Les étudiants seront sollicités pour la rédaction du formulaire. Les membres de la CFVU seront également impliqués.

Le Directeur adjoint indique que le taux de réponse des étudiants aux évaluations est de 40 % environ. Il encourage les étudiants à participer davantage.

Les étudiants souhaiteraient savoir comment les évaluations sont prises en compte en termes de qualité et d'amélioration continue. Le Directeur adjoint indique qu'une étude sur plusieurs années serait nécessaire pour répondre précisément à cette question.

Il est convenu que la CFVU travaille de manière spécifique sur les évaluations des enseignements, notamment en termes d'amélioration continue. Une analyse plus aboutie des résultats et des commentaires est souhaitée, ainsi que la mise en place d'une certaine formalisation des suites de l'analyse. La filtration des commentaires pour pouvoir les communiquer à tous les enseignants est par ailleurs envisagée.

Pour conclure ce débat, le Directeur adjoint prend acte de mener un travail abouti sur les évaluations des enseignements.

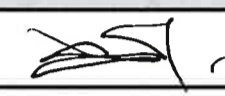


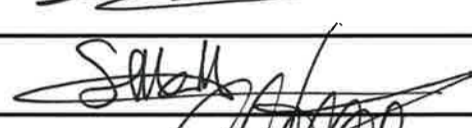





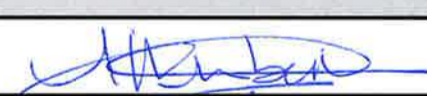

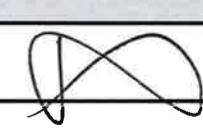
Le Directeur adjoint remercie les membres de la CFVU et clôture la séance.

La séance est levée à 17 h 30.



LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE L'ENSMM

↪ **le Jeudi 3 mars 2022 - 15h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
AL MASRY Zeina		
DIELEMANS Christophe	S. Mallet	1
FOLTETE Emmanuel		
GILBIN Alexandre		
MALLET Sylvaine		
NICOD Jean-Marc		
TEYSSIEUX Damien		
AUBERTI Baptiste		
BELABBES Hamza		
DOUKALI Linda	Supplée par Madame COLIN Bérengère	
INANE Achraf		
LESCIEUX Hugo		
LETAILLEUR Sarah		
PEYTAVIN Chloé		
PIERRON Esther	Supplée par Monsieur Etienne BONITEAU	
HUMBERT-WILHELM Amélie		
MOUGEOT Emilie		
FLAUDER Guy		
MANGENOT Laurence	Excusée	
GRAILHE Pierre		
KRAJEWSKI Sophie		
LE NOAN Christine		
VARESCON Firmin	Excusé	
MAUPIN David		
ROBERT Eric		